

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COLONIES DE VACANCES

(à remplir en majuscules)

LE SEJOUR

Nom du séjour : Dates du au

Départ avec le groupe depuis Paris

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Nom légal :

Prénom :

Sexe : M F Nationalité :

Age : Date de naissance :

Taille : cm Poids : kg Pointure :

Niveau Non nageur Intermédiaire
 Débutant Confirmé

Pour les nageurs, merci de bien vouloir fournir le certificat d'aisance aquatique (Article A. 322-3-2 du code du sport)

Personnalité

Timide Dynamique S'adapte vite
 Sociable Raisonnable Lent
 Autonome Anxieux Nonchalant

S'agit-il d'un 1^{er} séjour hors de la famille ? Oui Non

Centres d'intérêts :
.....

Santé

Asthme Troubles alimentaires
 Allergies Handicap Mental
 Enurésie Handicap Physique

Toute opération, antécédent médical ou traitement en cours doit être mentionné dans un courrier sous pli cacheté.

Recommandations particulières :
.....

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

M. et Mme Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Tél. domicile :

Email :

Tél. Port. Père :

Tél. Port. Mère :

Numéros de Sécurité Sociale :

Assurance RC : Police N°:

(Joindre l'attestation)

Autre personne à contacter en cas d'urgence (obligatoire)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile :

Tél. Port. :

Lien de Parenté :

Grand-Parent Frère / Sœur Oncle / Tante

Autre :

Je soussigné, Représentant légal : Père Mère Tuteur

J'autorise : Mon fils Ma fille

a participer a toutes les activités proposer pendant le séjour. J'autorise également le directeur de Top Gan Club à prendre les dispositions qu'il jugerait urgentes en cas de maladies ou d'accident et notamment lui donne l'autorisation de faire pratiquer, si nécessaire, une intervention chirurgicale sous anesthésie générale déclare avoir pris connaissance et souscrire aux conditions précisées ci-dessus et aux conditions générales et particulières de réservation et de vente. J'autorise également Top Gan Club à utiliser pour sa brochure ou son site internet les photos de mon enfant, lors de son séjour.

SIGNATURE

Date

Conditions Générales de Ventas

INSCRIPTIONS

Vu le nombre de places limitées, l'Organisation Top Gan Club vous conseille de prendre contact pour réserver rapidement. Puis de nous retourner la fiche d'inscription avec un chèque d'acompte de 420 euros. Le solde devra être envoyé au maximum 15 jours avant le départ accompagné d'un chèque de caution de 200 euros par enfant pour les éventuels frais médicaux. Un retard de paiement ou un dossier incomplet pourra entraîner l'annulation de votre inscription. Dès réception de la fiche d'inscription et de l'acompte, les documents suivant vous seront expédiés : les horaires précises de départ et de retour ainsi que les lieux de rendez-vous ; l'adresse et le numéro de téléphone des centres ; la fiche du trousseau que nous vous demandons de coller dans la valise une fois clairement remplie ; la fiche sanitaire.

Avant le départ, nous vous demandons de bien vouloir présenter au responsable une enveloppe aux nom et prénom de l'enfant comprenant son argent de poche, et vos dernières recommandations.

COTISATIONS

L'Organisation Top Gan Club est une association régie par la loi de 1901. Ace titre l'adhésion est obligatoire pour la participation à un séjour. Le montant de la cotisation est de 25€. Elle donne droit à la carte de membre, sa validité court sur l'année civile.

LES PRIX

Ils comprennent les services indiqués pour chaque séjour transport compris au départ de Paris. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout départ anticipé.

ANNULATION

Un empêchement vous interdisant de partir à la date prévue est toujours possible. Si vous prévenez assez tôt, c'est-à-dire 30 jours au moins avant la date prévue, nous vous rembourserons alors la somme déjà versée excepté 48 € de retenue par personne inscrite.

Par contre, entre 29 et 15 jours avant la date de départ prévue, nous vous retiendrons 20 % du montant total de l'inscription.

Entre 14 et 8 jours, la somme prélevée sur votre remboursement sera de 40 % et si votre annulation nous parvient les 7 jours qui précèdent le départ, nous vous retiendrons alors un montant de 80% de l'inscription.

En cas de retour anticipé d'un membre pour quelque raison que ce soit, l'Organisation Top Gan Club n'est tenu à aucun remboursement.

ASSURANCE

L'assurance rapatriement est incluse pour tous les voyages. Les parents s'engagent à accepter toutes décisions prises par les médecins intervenant.

FRAIS MEDICAUX

Les participants ou leurs parents s'engagent à rembourser à l'Organisation Top Gan Club la totalité des frais médicaux engagés ou avancés par l'association.

CONDITIONS PARTICULIERES

L'association se réserve la possibilité d'annuler un séjour qui ne regrouperait pas assez de participants au plus tard quinze jours avant le départ. Les sommes versées seront intégralement remboursées. Elle s'engage alors à proposer des formules de remplacement aux participants inscrits.

Tout retard ou modification indépendant de notre volonté (départ différé pour des raisons de sécurité ou autre) ne serait pas imputable à l'Organisation Top Gan Club et ne donne pas lieu à indemnisation. En raison des circonstances, les prix forfaitaires restent soumis aux augmentations éventuelles pouvant résulter de la modification justifiée des tarifs de transport, d'hébergement et des valeurs monétaires. Et ce, jusqu'au jour du départ.

PERTES ET VOLS

L'association ne saurait être tenue responsable de toute perte de bagages, portables, MP3 ou baladeur audio, consoles de jeux, argent de poche (s'il n'est pas confié à l'encadrement) et autres biens appartenant aux membres. Ceux-ci n'étant pas assurés.

SUBVENTIONS

Bons de vacances et Chèques vacances : les bons de vacances délivrés par les allocations familiales seront déduits du prix du séjour ; pour cela, ils devront obligatoirement nous parvenir remplis et signés en même temps que l'inscription.

PROGRAMME

Des modifications concernant notre séjour et les activités proposées peuvent intervenir.

LA VIE EN GROUPE

L'amour du prochain est une qualité qui est développée dans nos centres de vacances et qui fait partie des règles de vie instaurées par l'Organisation Top Gan Club. En cas de non-respect de celles-ci, impliquant une atteinte à autrui, ou en cas de faute grave comme le vol, la consommation de drogue, alcool, les dégradations, etc... l'Organisation Top Gan Club pourra effectuer le renvoi de l'enfant sans contrepartie financière.